



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prescription

Question écrite n° 84146

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport d'information sur la prescription en matière pénale. Il propose de conserver le principe selon lequel le point de départ du délai de prescription de l'action publique de certaines infractions commises contre les mineurs est reporté au jour de leur majorité. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84146

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5140

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)